

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 OCTOBRE 2023

### DÉLIBÉRATION N°4 Actualisation du tableau des effectifs de l'ESAA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2313-1, R.2313-3, R.2313-8 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1 ;

Vu la Loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2010 créant l'École supérieure d'art d'Avignon ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Considérant la délibération du 12 mai 2023 relatif au tableau des effectifs de l'ESAA,

Considérant que les emplois de chaque établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la Loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il est indispensable de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste ;

Il appartient à l'ESAA, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier son tableau des effectifs.

Il convient alors d'actualiser le tableau des effectifs dans le cadre des mouvements de personnel 23-24 et des besoins de l'établissement en actualisant les éléments approuvés par délibération.

Vous trouverez ci-dessous le tableau des effectifs modifié répondant aux grands enjeux de développement du projet d'établissement et aux préconisations formulées par l'HCERES :

TABLEAU DES EFFECTIFS - EPCC ESAA								
Emplois	Grade	Catégorie	Ouvert	Pourvu	Vacant	Contrat	Tps de présence	Observations
<b>POLE DIRECTION-ADMINISTRATION</b>								
Directeur de L'EPCC	Directeur territorial Directeur d'enseignement artistique	A	1	1	0	CDD	1	

PÔLE SERVICE TECHNIQUE							
Sous Total Enseignement-EAC							
Administrateur	Directeur territorial	A	1	1	1	0	1
Coordonnatrice administrative et événementielle	Rédacteur territorial	B	1	1	0	0	0,8
Gestionnaire comptable et RH	Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	C	1	1	0	0	1
Assistante du pôle scolaire et accueil	Adjoint administratif principal 1 <sup>er</sup> classe	C	1	1	0	0	0,8
Bibliothécaire	Adjoint administratif principal 1 <sup>er</sup> classe	C	1	1	0	0	0,8
Sous Total Direction-Administration			6	6	0	0	5,4
PÔLE ENSEIGNEMENT - ATELIERS EAC							
Professeur d'Enseignement Artistique	PEA Hors Classe	A	6	6	0	0	6
Professeur d'Enseignement Artistique	PEA Classe Normale	A	4	4	0	0	4
Responsable de la coordination de la recherche et des études	Et						
Professeur d'Enseignement Artistique	PEA Classe Normale	A	8	8	0	0	6,5
Assistant d'Enseignement	Assistant d'Enseignement principal 1 <sup>er</sup> classe	B	1	0	1	0	0
Chargé d'EAC	Adjoint d'Animation	C	1	1	0	0	1
Assistant d'Enseignement	Assistant d'Enseignement principal 2 <sup>e</sup> classe	B	1	1	0	0	1
Sous Total Enseignement-EAC			21	20	1	1	18,5
Régisseur technique	Technicien Territorial 2 <sup>e</sup> classe	B	1	1	0	0	1
Chargé des systèmes d'information et de maintenance	Technicien territorial 2 <sup>e</sup> classe	B	1	1	0	0	0,8
Cadre en charge des questions bâtimentaires et techniques	Agent de maîtrise	C	1	1	0	0	1
		C	1	1	0	0	1

SOUS TOTAL SERVICE TECHNIQUE		4	4	0			
AUTRES							
Chargé de la communication digitale	Contrat d'apprentissage	1	1	0	CDD	1	Contrat d'apprentissage
TOTAL GÉNÉRAL PERSONNEL ESAA		32	31	1		27,7	

Envoyé en préfecture le 16/10/2023  
 Reçu en préfecture le 16/10/2023  
 Publié le 3.80  
 ID : 084-200027258-20231013-D4\_13102023-DE

**Le Conseil d'administration du 13 octobre 2023, après en avoir délibéré :**

- **approuve** le nouveau tableau des effectifs comme présenté ci-dessus ;
- **confirme** que les crédits sont être inscrits au budget de l'établissement.

Vote	
Nombre de participants	16
Nombre de votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

**Le Président du Conseil d'administration**

**Damien Malinas**



Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le



ID : 084-200027258-20231013-D4\_13102023-DE